

RISQUE INONDATION

Ensemble, agissons !



PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DES VALS DE L'ORLÉANAIS [2025 - 2031]

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE



SOMMAIRE

1. Un territoire précurseur en matière de gestion des inondations p.03
2. Un périmètre élargi, un co-portage des intercommunalités. p.05
3. Un territoire exposé, marqué par des inondations majeures mais anciennes p.09
4. Des actions engagées sur le territoire depuis le PAPI d'intention. p.15
5. Une stratégie opérationnelle et concertée p.20
6. Le programme d'actions du PAPI des Vals de l'Orléanais 2025-2031 p.23

Le présent document vise à fournir une vision synthétique du PAPI des Vals de l'Orléanais 2025-2031 et contribue à la phase de consultation du grand public.



Inondation de la Loire en 1907 (source : Orléans Métropole)

1

UN TERRITOIRE PRÉCURSEUR EN MATIÈRE DE GESTION DES INONDATIONS

La gestion des inondations sur le territoire des Vals de l'Orléanais fait l'objet d'une attention particulière depuis de très nombreuses années. Dans les années 90, les premières démarches stratégiques à travers le Plan Loire Grandeur Nature ont permis d'améliorer la connaissance sur les conséquences potentielles des inondations majeures de la Loire, et d'initier des stratégies de gestion opérationnelles notamment des levées de la Loire.

Bien que le territoire n'ait pas connu de crues majeures de la Loire depuis 1907 (période de retour estimée à 100 ans), les inondations de 2016 survenues sur les affluents ont rappelé aux habitants et acteurs de la gestion du risque que ces phénomènes pouvaient de nouveau survenir, aggravés notamment par les conséquences du changement climatique, et qu'il était nécessaire de s'organiser pour mieux y faire face.

C'est ainsi qu'à partir de 2019 a été mis en œuvre le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention des Vals de l'Orléanais sous l'impulsion des élus et acteurs locaux des trois structures intercommunales : Orléans Métropole, Communauté de communes des Loges, Communauté de communes du Val de Sully. Ce premier PAPI a permis de poursuivre la mise en œuvre d'une politique opérationnelle et d'engager ainsi des études et actions permettant de rendre le territoire plus résilient face aux inondations de la Loire et de ses affluents.

Ce nouveau PAPI des Vals de l'Orléanais 2025-2031 s'inscrit dans la continuité du PAPI d'intention et des démarches stratégiques menées sur le territoire depuis plusieurs années.

Il portera sur un périmètre élargi à l'ensemble des trois intercommunalités afin d'y intégrer les problématiques liées au ruissellement, aux remontées de nappes et aux débordements des affluents de la Loire.

Il a pour objectif de poursuivre la politique du territoire en matière de gestion du risque inondation, que ce soit sur les sujets de la culture du risque, de la prévision des crues et inondations, de la gestion de crise, de la prévention, de la réduction de la vulnérabilité ou encore de la réduction de l'aléa inondation.

Qu'est-ce qu'un PAPI ?

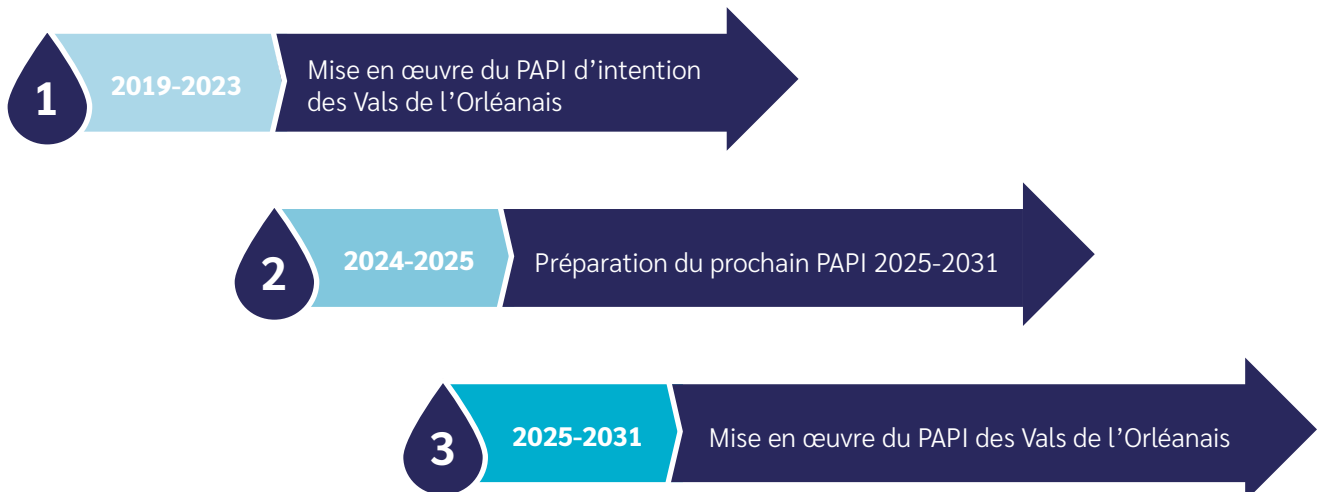
Mis en place depuis 2002, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un outil de contractualisation entre l'État et les collectivités qui vise à promouvoir une gestion équilibrée du risque inondation sur les territoires. Ce dispositif est organisé en axes thématiques qui structurent de manière cohérente et concertée la prévention des risques d'inondation. Son objectif : réduire de manière durable les impacts et les conséquences qu'ont les inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques.

Le PAPI est structuré autour de 7 axes thématiques (hors « Animation ») qui prévoient la réalisation d'opérations et travaux concourant à la prévention du risque inondation. Ces axes sont résumés dans la figure ci-contre.

Il est encadré par des dispositifs stratégiques définis à une échelle plus large, à travers la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) en vigueur sur le territoire des Vals de l'Orléanais et approuvée par le préfet du Loiret le 04 mai 2017.



Une continuité entre les démarches PAPI



2

UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI, UN CO-PORTAGE DES INTERCOMMUNALITÉS

UNE EXTENSION DU PÉRIMÈTRE POUR MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES ALÉAS INONDATIONS

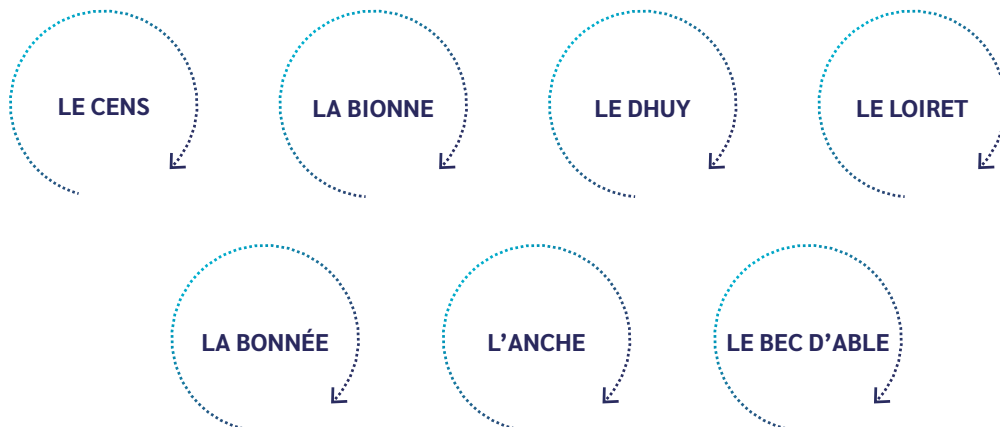
Le périmètre d'intervention du PAPI des Vals de l'Orléanais 2025-2031 a été étendu à l'intégralité des périmètres des structures intercommunales (Orléans Métropole, CC des Loges et CC Val de Sully) afin de prendre en compte l'ensemble des problématiques d'inondations liées aux débordements de la Loire et de ses affluents, au ruissellement et aux phénomènes de remontées de nappes. Il couvre ainsi :

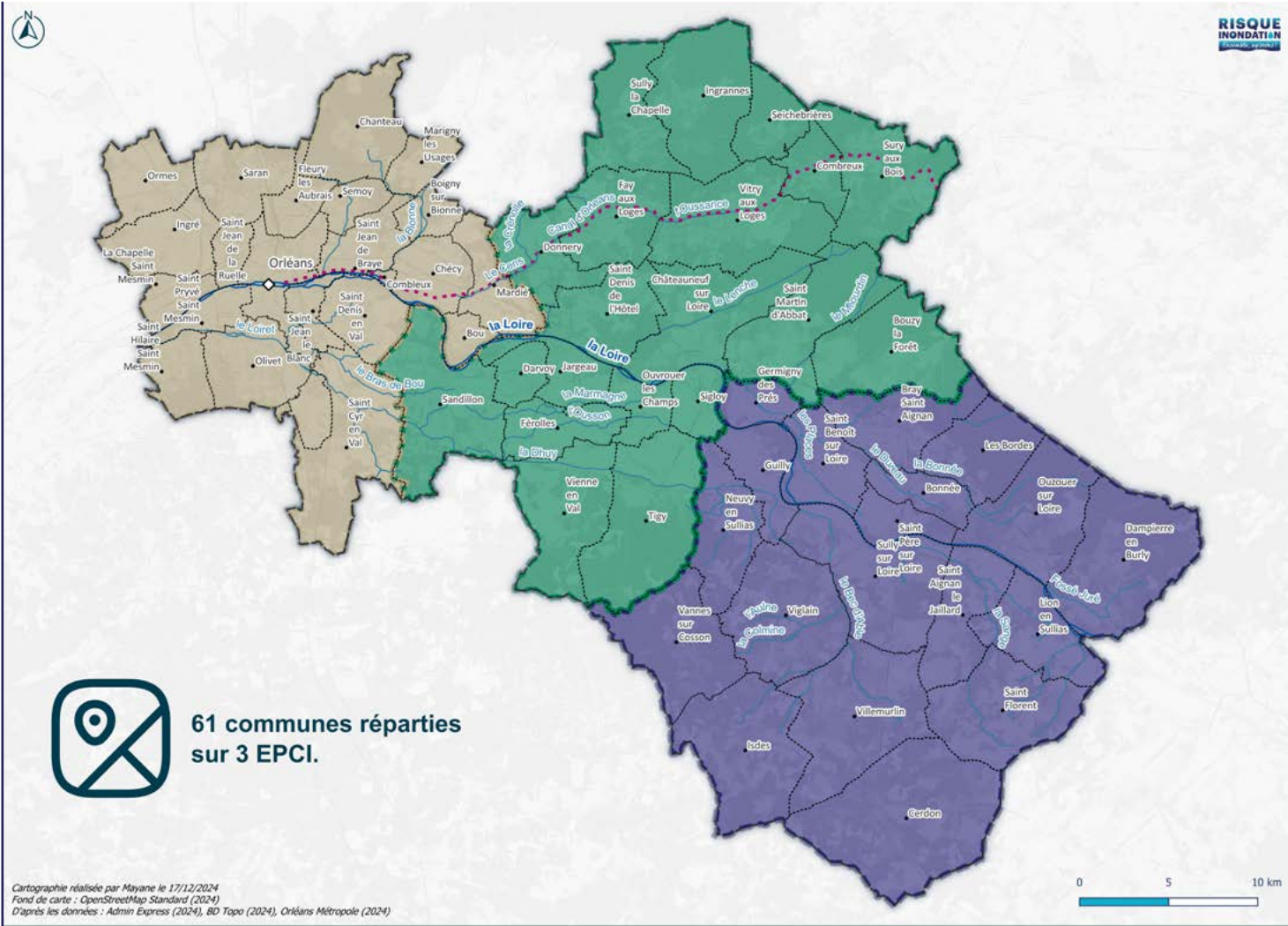
61 Communes

3 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
(Orléans Métropole, CC des Loges et CC Val de Sully)

→ Soit un périmètre de **1 474 km²** et près de **360 000** habitants concernés

Il concerne la Loire sur plus de 100 km située entre Dampierre-en-Burly/Lion-en-Sullias et Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et près de 400 km de ses affluents dont :





61 communes réparties sur 3 EPCI.

Cartographie réalisée par Mayane le 17/12/2024
 Fond de carte : OpenStreetMap Standard (2024)
 D'après les données : Admin Express (2024), BD Topo (2024), Orléans Métropole (2024)

Limites administratives	Hydrographie	Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)
--- Périmètre du PAPI	— Cours d'eau principal	Orléans Métropole
--- Limite communale	— Cours d'eau secondaire	CC des Loges
◇ Chef-lieu	--- Canal d'Orléans	CC du Val de Sully
• Commune		

RISQUE INONDATION

ORLÉANS MÉTROPOLE

22 Communes

Communauté de Communes des **Loges**

20 Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY

19 Communes

LE PÉRIMÈTRE DU PAPI SELON LES 3 EPCI

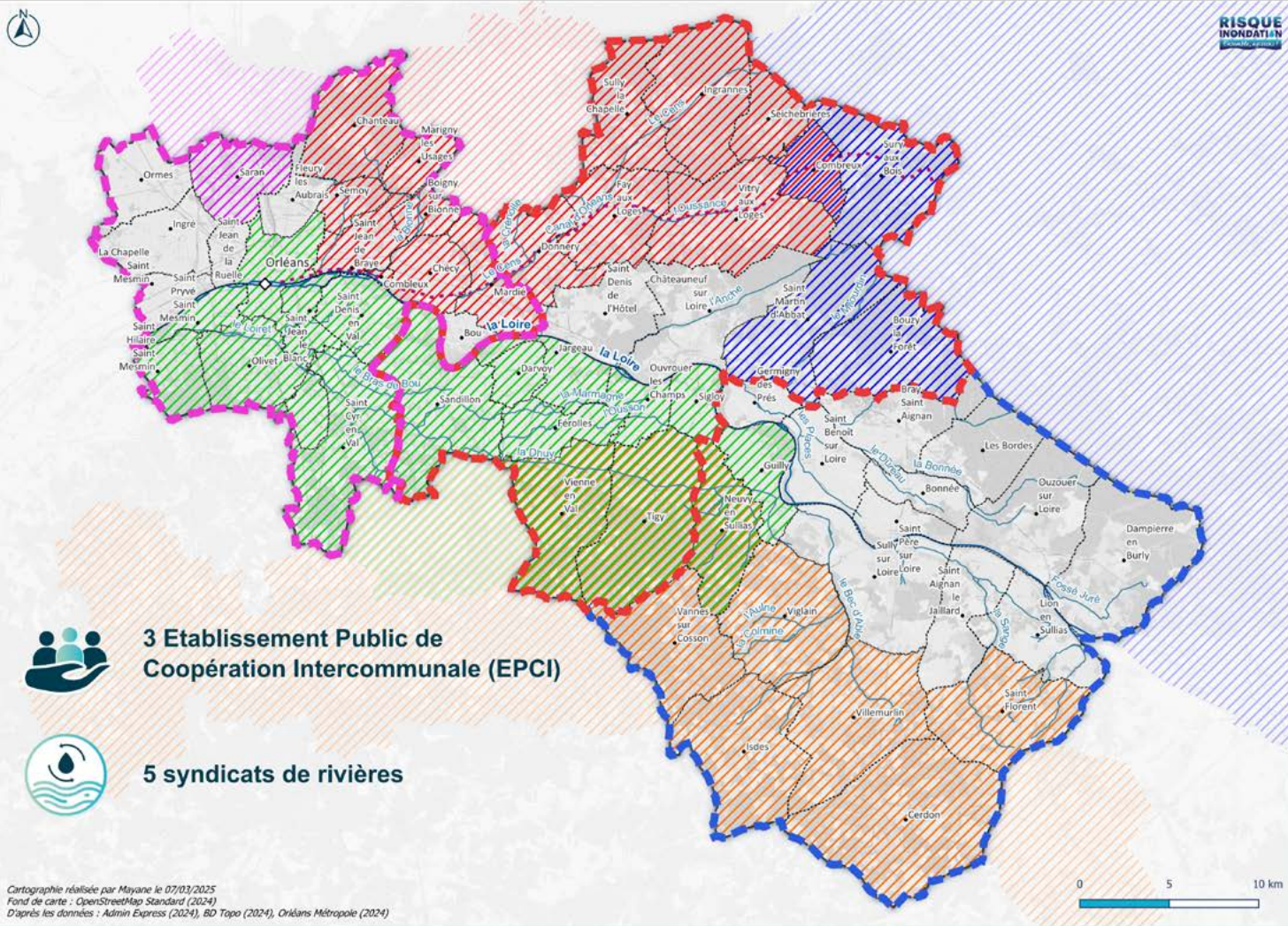
UN PILOTAGE ASSURÉ PAR ORLÉANS MÉTROPOLE AVEC UN APPUI FORT DE LA CC DES LOGES ET DE LA CC DU VAL DE SULLY

Dans la continuité du PAPI d'intention, Orléans Métropole est la structure pilote du PAPI des Vals de l'Orléanais 2025-2031. Elle assure ainsi l'animation principale de la démarche, en collaboration étroite avec les deux Communautés de communes (des Loges et du Val de Sully) et l'ensemble des acteurs et parties prenantes du territoire, dont les services de l'État, le Département du Loiret et l'Etablissement public Loire.

Les trois structures intercommunales sont dotées de la compétence dite « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Sur certains secteurs du territoire, une partie de cette compétence relative à la Gestion des milieux aquatiques a été déléguée aux syndicats de rivière présents. C'est le cas notamment du Syndicat Mixte du Bassin du Loiret (SMBL) qui intervient sur le Dhuy et le Loiret et du Syndicat Intercommunal des bassins versants de la Bionne, du Cens et de la Crenolle et de leurs affluents (SIBCCA).

Le Département du Loiret est quant à lui devenu propriétaire du Canal d'Orléans. La gestion courante actuelle du Canal était assurée jusqu'au 1er janvier 2020 par le Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans dans le cadre d'une convention spécifique, depuis reprise par le Département qui a également en charge les opérations d'investissement.

Enfin, la gestion des digues domaniales de la Loire a été transférée à partir du 28 janvier 2024 aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le cadre de leur compétence GEMAPI. Les 3 intercommunalités du périmètre PAPI ont délégué à l'EP Loire la gestion des digues domaniales et rejoint le Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) pour la gestion des ouvrages de protection contre les inondations de la Loire.



RISQUE INONDATIF

Les périmètres des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des syndicats de rivières



72,01% du territoire géré par les syndicats de rivières



ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Animation du SAGE Loiret et gestion des digues domaniales de la Loire (transfert de gestion)



3 Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)



5 syndicats de rivières

Cartographie réalisée par Mayane le 07/03/2025
Fond de carte : OpenStreetMap Standard (2024)
D'après les données : Admin Express (2024), BD Topo (2024), Orléans Métropole (2024)

Limites administratives	Hydrographie	Établissement Public de Coopération Intercommunales (EPCI)	Syndicat de Rivière
<ul style="list-style-type: none"> --- Périmètre du PAPI --- Limite communale ◆ Chef-lieu • Commune 	<ul style="list-style-type: none"> — Cours d'eau principal — Cours d'eau secondaire --- Canal d'Orléans 	<ul style="list-style-type: none"> --- CC des Loges --- CC du Val de Sully --- Orléans Métropole 	<ul style="list-style-type: none"> --- EPAGE du bassin du Loing --- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Retrève --- Syndicat Intercommunal des bassins versants de la Bionne, du Cens et de la Crenolle et de leurs affluents --- Syndicat Mixte du Bassin du Loiret --- Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron

3

UN TERRITOIRE EXPOSÉ, MARQUÉ PAR DES INONDATIONS MAJEURES MAIS ANCIENNES

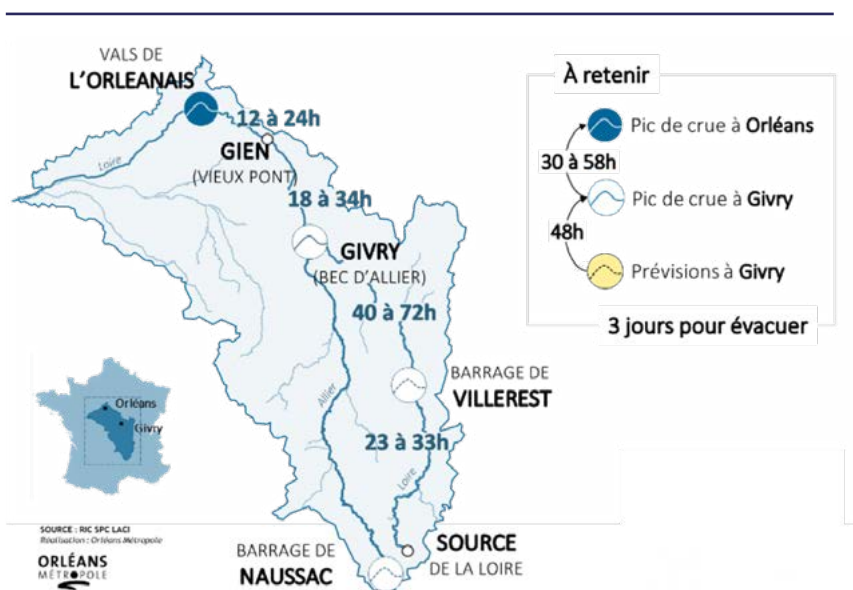
DES INONDATIONS PRÉVISIBLES SUR LA LOIRE

La Loire est soumise à des crues de divers types, générant chacun des événements de puissance variable :

- Les crues « cévenoles » sont provoquées par des orages violents et brusques. Elles se localisent dans le haut bassin de la Loire et de l'Allier,
- Les crues « atlantiques » ou « océaniques » sont dues à des longues périodes de pluie. Elles s'installent surtout à l'ouest et au nord du bassin versant,
- Les crues « mixtes » qui sont **les crues les plus fortes**, proviennent de la conjonction des types de crue précédents. Elles ont lieu principalement en mai / juin et en octobre / novembre. Les crues historiques du XIX^e siècle proviennent de ce type de phénomène.

Compte tenu du fonctionnement des dispositifs d'endiguement et de la géographie ligérienne, la cinétique de crue dans les Vals de l'Orléanais comporte les particularités suivantes :

- Une bonne prévisibilité grâce aux outils de prévision de crue dont dispose le Service de Prévision des Crues (SPC) Loire-Allier-Cher-Indre, permettant ainsi d'analyser les tendances à plusieurs jours et d'établir des prévisions fines dès lors que le barrage de Villerest situé à l'amont de Roanne a pu jouer son rôle d'écrêtement,
- Un délai d'anticipation important (3 jours minimum) pour mettre en œuvre les mesures de protection et de gestion de crise adaptées notamment en matière d'évacuation,
- Des impacts limités sur les Vals jusqu'au niveau de protection des ouvrages.



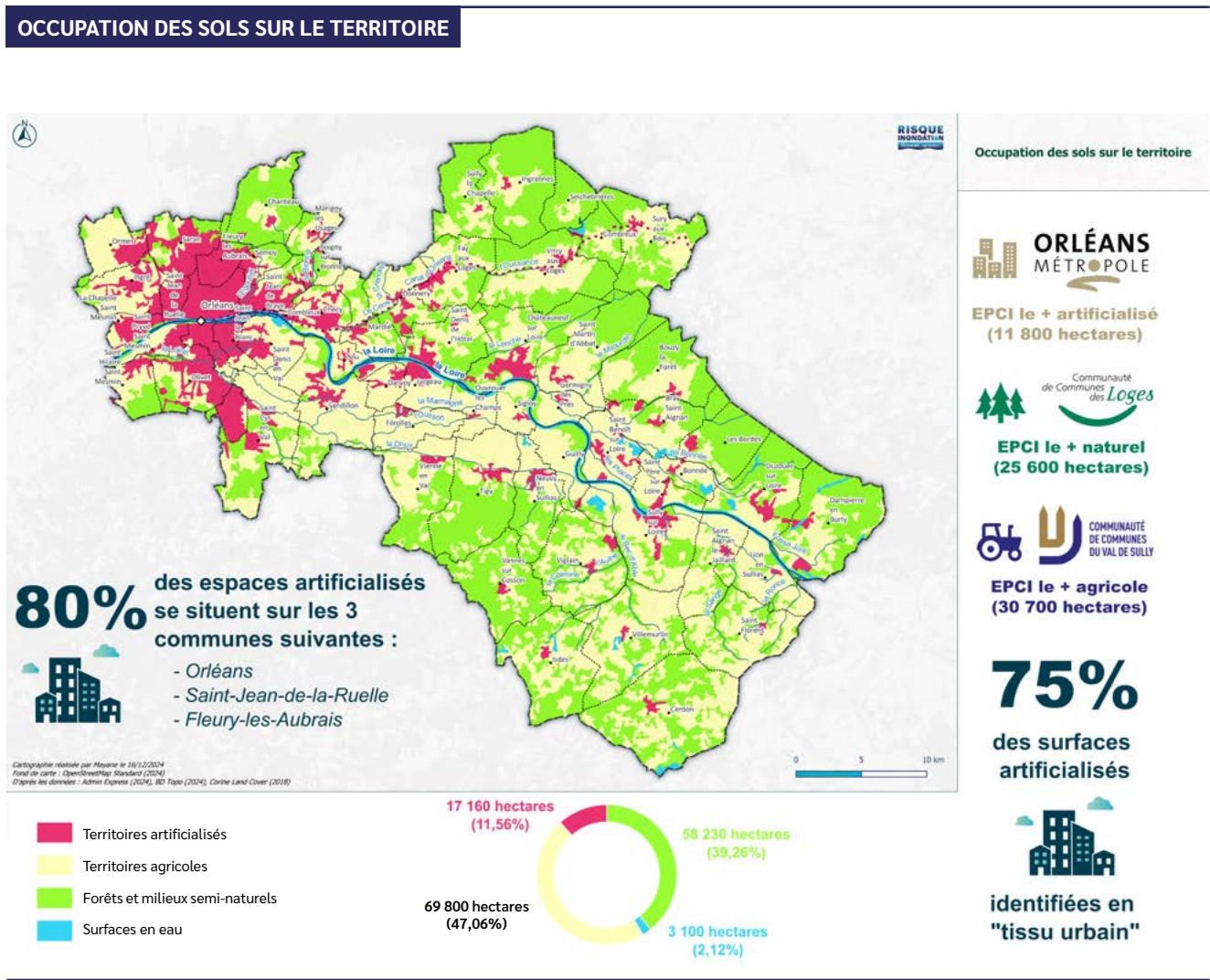
Temps de propagation du pic de crue sur la Loire (source : RIC SPC LACI)

UNE BONNE CONNAISSANCE DES ZONES INONDABLES POTENTIELLES

Les affluents de la Loire connaissent un fonctionnement différent du fleuve, avec des inondations plus soudaines et rapides, générées par des précipitations intenses comme ce fut le cas lors de l'épisode de mai-juin 2016.

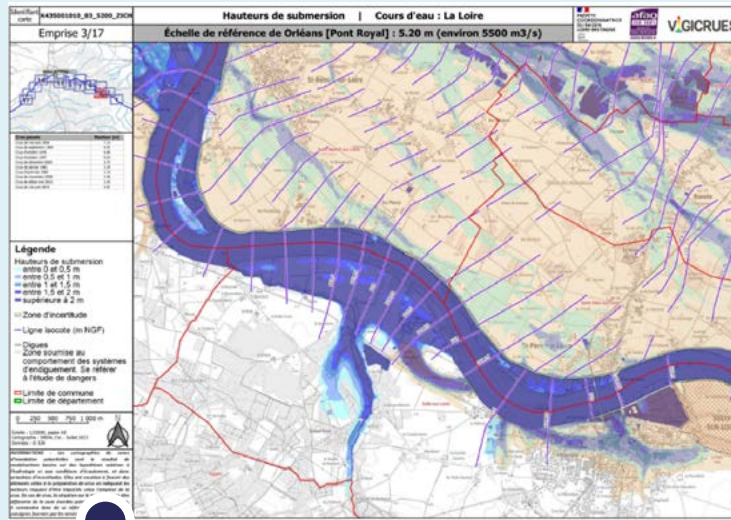
L'ensemble du territoire est par ailleurs soumis aux phénomènes de ruissellement, que ce soit en milieu urbain ou rural, et aux remontées de nappes.

Plusieurs facteurs peuvent influencer et aggraver ces risques d'inondations, notamment l'artificialisation des sols et le développement de l'urbanisation. Comme présenté sur la carte ci-dessous, celle-ci se concentre essentiellement sur Orléans Métropole.

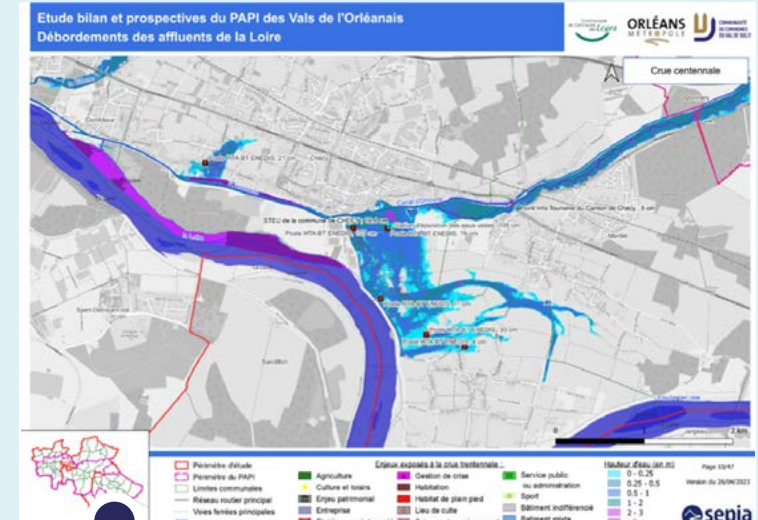


Face à ces risques d'inondations, le territoire du PAPI s'est doté de connaissances relativement fines sur les zones inondables et les enjeux exposés. Ainsi, plusieurs études ont été menées :

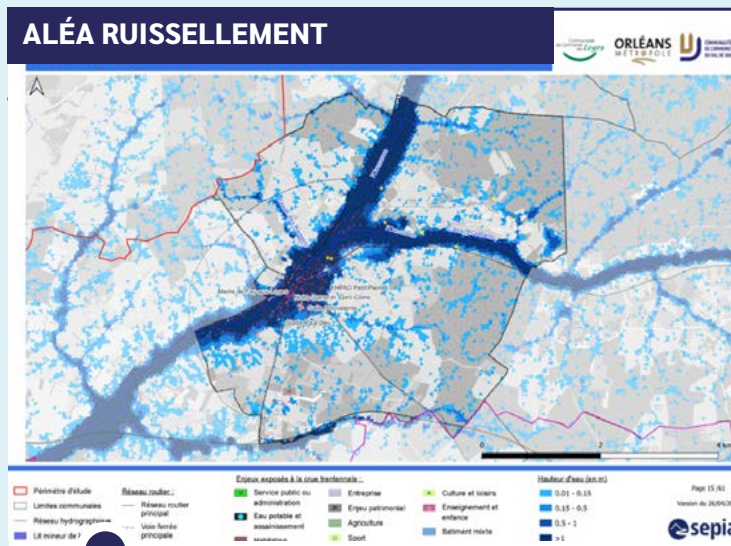
- Depuis le premier Plan Loire Grandeur Nature et l'étude Loire Moyenne en 1994 sur l'axe Loire, connaissance ensuite affinée par plusieurs autres études : ECRIVALS en 2013, Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en 2015 (Val d'Orléans) et 2018 (Vals de Sully-Ouzouer-Dampierre),
- Études de modélisation des cours d'eau et affluents de la Loire, et de l'aléa ruissellement en 2021 (BRLi, DHI),
- Étude nationale de sensibilité aux remontées de nappes en 2018 (BRGM).



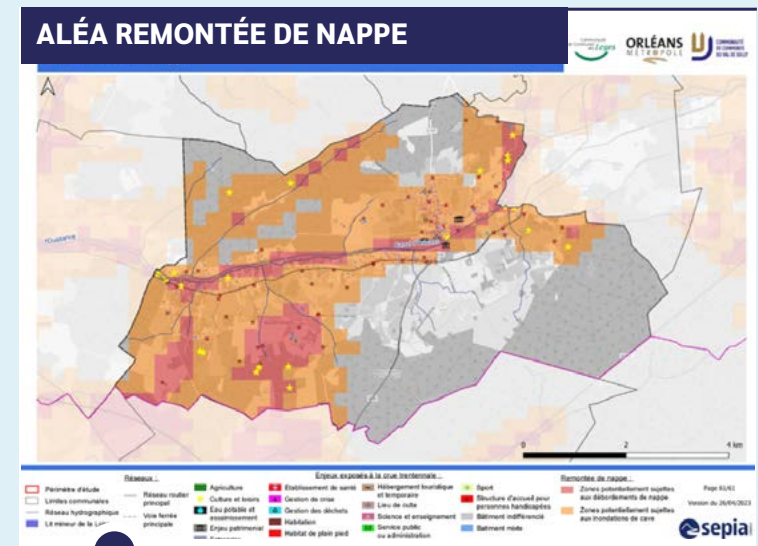
Extrait cartographique des ZIP/ZICH des Vals de l'Orléanais (source : Vigicrues)



Extrait cartographique de l'atlas débordement des affluents de la Loire (source : Sépia, 2023)



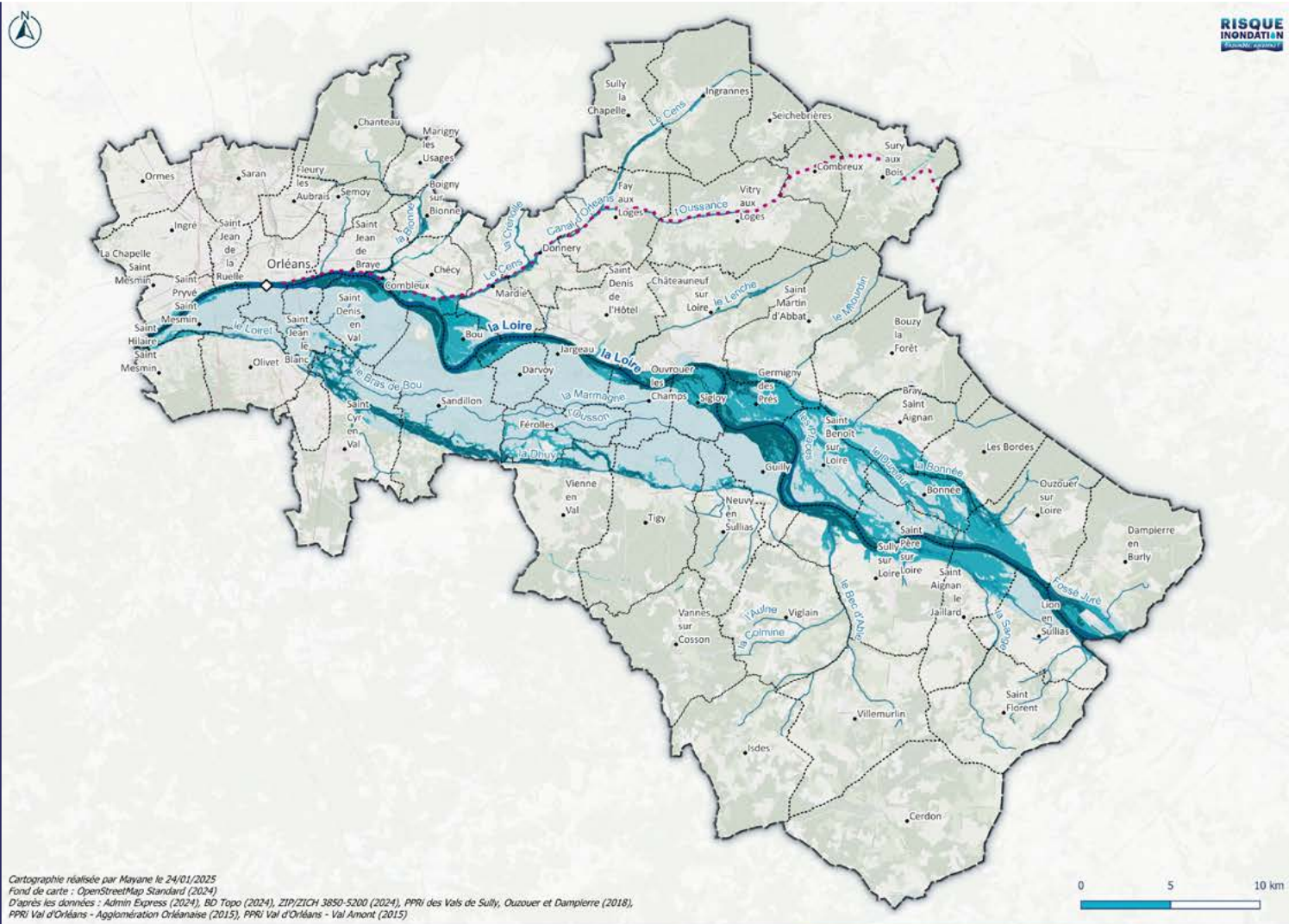
Extrait cartographique de l'atlas ruissellement (source : Sépia, 2023)



Extrait cartographique de l'atlas remontée de nappes (source : Sépia, 2023)



Emprise des zones inondables
-
Débordement de cours d'eau



Cartographie réalisée par Mayane le 24/01/2025
 Fond de carte : OpenStreetMap Standard (2024)
 D'après les données : Admin Express (2024), BD Topo (2024), ZIP/ZICH 3850-5200 (2024), PPRI des Vals de Sully, Ouzouer et Dampierre (2018),
 PPRI Val d'Orléans - Agglomération Orléanaise (2015), PPRI Val d'Orléans - Val Amont (2015)

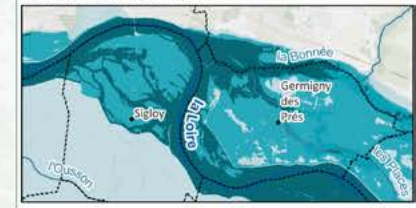
- Limites administratives**
- Périimètre du PAPI
 - Limite communale
 - ◇ Chef-lieu
 - Commune
- Hydrographie**
- Cours d'eau principal
 - Cours d'eau secondaire
 - - - Canal d'Orléans
- Aléa - Débordement de cours d'eau**
- Scénario fréquent (Q10 à Q20)
 - Scénario moyen (Q100)
 - Scénario extrême (Q200 à Q500 ans)

	Superficie des ZI - Loire	Superficie des ZI - Affluents
Fréquent (km²)	44,12	16,68
Fréquent (%)	72,57%	27,43%
Moyen (km²)	111,43	34,84
Moyen (%)	76,18%	23,82%
Extrême (km²)	314,71	42,57
Extrême (%)	88,09%	11,91%

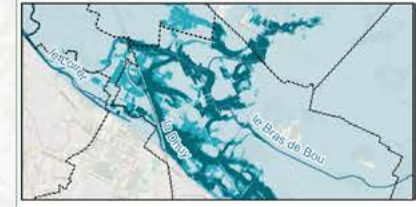
Secteur Chécý/Mardié (Loire - Canal d'Orléans - Le Cens) :



Secteur Sigloy (Loire) :



Secteur Saint-Cyr-en-Val (affluents) :



CHIFFRES CLÉS SUR L'EXPOSITION DU TERRITOIRE AUX INONDATIONS

Le territoire du PAPI des Vals de l'Orléanais a été impacté à plusieurs reprises par des phénomènes d'inondation que ce soit par débordement de cours d'eau (Loire et affluents), par ruissellement urbain ou par remontée de nappes. Depuis 1982, 23 événements d'inondations classés « Catastrophes Naturelles » ont été recensés sur le territoire.

Toutes les communes du périmètre sont concernées par les inondations. Pour les inondations par débordement de cours d'eau (Loire et affluents), pour des crues de périodes de retour 200 à 500 ans (c'est-à-dire qui ont 1 chance sur 200 ou 500 de se produire chaque année), on dénombre les impacts suivants :



83 000


PERSONNES

→  soit 1 personne sur 4



24 000

HABITATIONS

→  soit 1 habitation sur 4



3 750

ENTREPRISES

→  soit **13 000** emplois

→  soit 1 entreprise sur 6



176

ÉTABLISSEMENTS
ACCUEILLANT DES
POPULATIONS
SENSIBLES

(Établissement de santé,
structures d'accueil
pour personnes âgées
ou handicapées,
établissements scolaires)



69

ÉTABLISSEMENTS UTILES
À LA GESTION DE CRISE



1 000 km

DE LIGNES ÉLECTRIQUES



1 000

BÂTIMENTS D'EXPLOITATION
AGRICOLE



1 500 km

DE ROUTES

→ Mais également d'autres équipements et réseaux (voies ferrées, canalisations de gaz, réseaux d'assainissement et d'eau potable, etc.), des infrastructures susceptibles de déverser des polluants, etc.

→ Pour ce scénario dit « extrême », les communes les plus exposées se situent près de la Loire dont Jargeau, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Orléans et St-Pryvé-St-Mesmin.

DES ÉPISODES MAJEURS MAIS ANCIENS

Le territoire du PAPI des Vals de l'Orléanais a été marqué par des inondations majeures de la Loire mais très anciennes : les trois principales crues enregistrées datent ainsi de 1846, 1856 et 1866. La crue d'octobre 1907, estimée à une période de retour centennale, est le dernier événement majeur que le territoire ait connu.



Crue de 1846. Adam V., Scène de sauvetage en val d'Orléans face à la crue de 1846, 1846, lithographie ; 30,5 cm x 46 cm
(Source : Musée de la Marine de Loire)



Inondation de la Loire en 1907 (source : Orléans Métropole)

Depuis 1907, plusieurs épisodes de crues de moindre importance de la Loire sont survenus, notamment en 1999, 2003, 2012 ou 2016.

Le mois de mai de l'année 2016 a été marqué non pas par une crue de la Loire, mais par des précipitations intenses, en faisant l'un des mois les plus pluvieux de l'Histoire. Près de 120 mm de pluie ont été recensés en 72 heures sur le département du Loiret, saturant les sols et engendrant début juin des inondations des affluents de la Loire suite à de nouvelles précipitations. Lors de cet épisode, 57 communes du périmètre du PAPI ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle. Si cet épisode n'a pas fait de victime, près de 20 000 personnes ont été impactées à l'échelle de la Région Centre-Val de Loire, plusieurs équipements, activités économiques, sites sensibles, réseaux routiers, etc. ont été touchés notamment par des ruptures de digues et canaux.



Fay-aux-Loges, 31/05/2016 (source : La République du Centre)

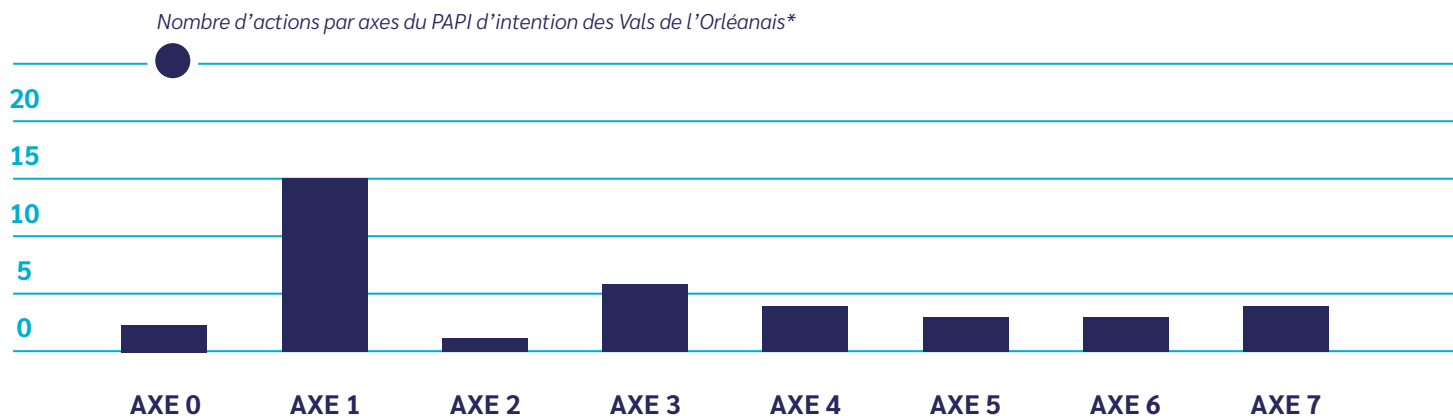
4

DES ACTIONS ENGAGÉES SUR LE TERRITOIRE DEPUIS LE PAPI D'INTENTION

BILAN DE LA DÉMARCHE PAPI D'INTENTION DES VALS DE L'ORLÉANAIS

Une première démarche « PAPI » a été engagée sur le territoire des Vals de l'Orléanais sur la période 2020-2023, sur un territoire plus restreint que le présent PAPI 2025-2031. Il couvrait en effet 38 communes, toutes situées le long de la Loire ou dans les vals de Loire. Ce premier PAPI dit « d'intention », s'est achevé fin 2023.

Ce premier PAPI comportait 38 actions réparties selon les axes suivants :



*cf p.4 pour retrouver les intitulés des axes thématiques

Au 1^{er} avril 2025, 30 des 38 actions étaient terminées (soit 79%), 1 action était en cours de réalisation et 6 actions ont été abandonnées et non réalisées (soit 15%).

Sur l'aspect financier, ce premier PAPI comportait un programme d'actions d'un montant global de 2.2 millions d'euros. Le PAPI d'intention des Vals de l'Orléanais a permis d'engager des actions importantes pour les territoires et d'ainsi mieux traiter les problématiques liées aux inondations. Il a également défini un « socle » pour la mise en œuvre de nombreuses opérations prévues dans le présent PAPI 2025-2031.

DE NOMBREUSES ACTIONS ENGAGÉES SUR LE TERRITOIRE

→ En matière de prévision des inondations et de gestion de crise :

Le territoire du PAPI des Vals de l'Orléanais bénéficie du réseau de surveillance des cours d'eau VIGICRUES. Cette surveillance et les prévisions menées par le Service de Prévision des Crues Loire-Allier-Cher-Indre permettent au territoire de bénéficier de plusieurs jours d'anticipation en cas de crue majeure de la Loire. D'autres stations de surveillance des cours d'eau existent sur des affluents (Dhuy, Loiret, Bonnée) et sur le Canal d'Orléans.

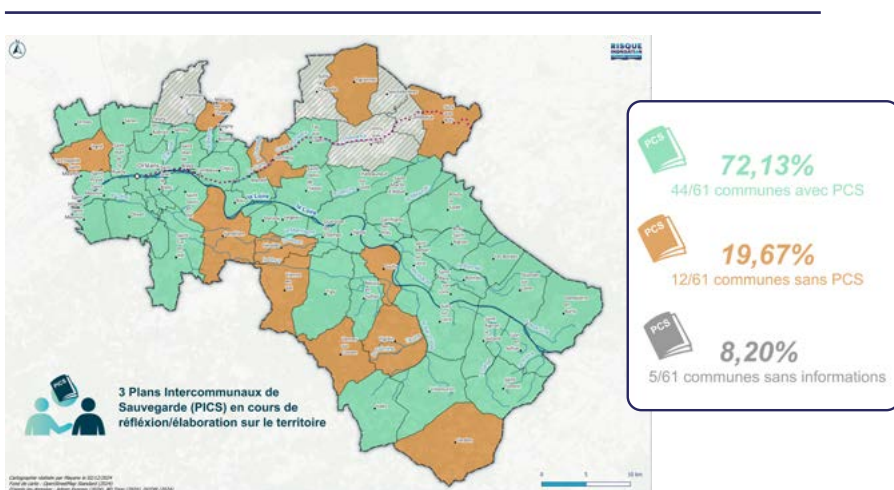
Le territoire connaît également une forte dynamique en matière de gestion de crise. Depuis plusieurs années, la préfecture et les collectivités travaillent conjointement

sur le plan d'évacuation du val d'Orléans, avec la mise en œuvre notamment de plusieurs exercices de simulation (le plus récent datant de décembre 2024, un prochain exercice est prévu en juin 2025). En parallèle, les communes et les intercommunalités mettent en place leurs Plans Communaux et Intercommunaux de Sauvegarde (PCS et PICS). Enfin, plusieurs actions plus locales ont été mises en place avec notamment la mobilisation des Réserves Communales de Sécurité Civile.

Il s'agira à travers le nouveau PAPI de renforcer la bonne articulation entre les différents dispositifs de crise (communaux, intercommunaux, départementaux) et d'en assurer l'opérationnalité via la mise en œuvre d'exercices réguliers de simulation de crise inondation.



Station de surveillance de la Loire à Orléans



Carte d'avancement des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

→ En matière de sensibilisation et de communication sur le risque inondation :

Cette thématique a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre du précédent PAPI avec la production et la diffusion de plusieurs outils de communication et de sensibilisation des publics : réalisation d'une exposition dédiée aux inondations sur les Vals de l'Orléanais, mobilisation des acteurs publics lors du Festival de Loire, animations en milieu scolaire. Le territoire a également bénéficié ces dernières années de la pose de repères de crue permettant d'indiquer les niveaux atteints par les crues historiques.

Il s'agira dans le cadre du futur PAPI de poursuivre ces efforts de pédagogie et de déploiement de la culture du risque inondation auprès des populations et enjeux exposés aux inondations de la Loire (notamment sur l'évacuation et le retour dans les logements), mais également de celles et ceux touchés par les crues de 2016 et les affluents de la Loire.



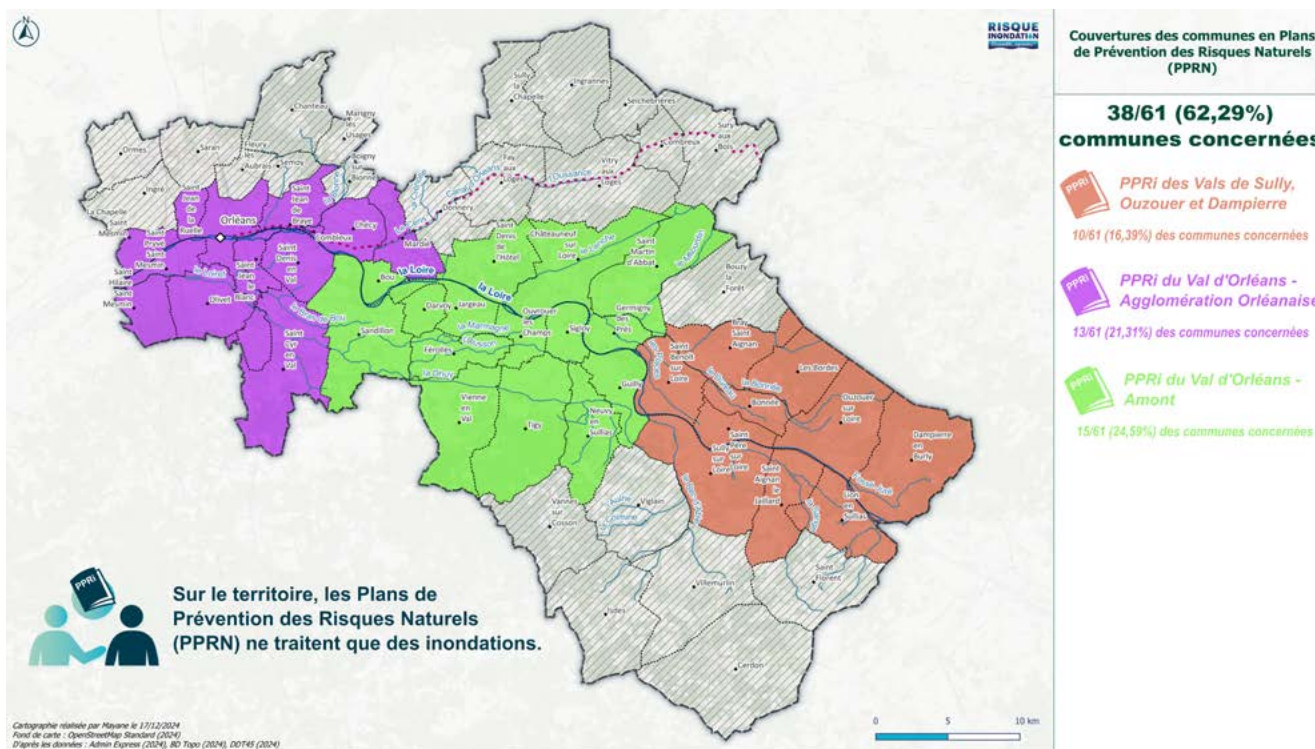
→ **En matière de prévention et d'adaptation :**

Comme mentionné précédemment, le territoire du PAPI bénéficie d'une bonne connaissance des zones inondables et des enjeux potentiellement exposés aux phénomènes d'inondations. Cette connaissance tient également au fort déploiement des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) qui concerne 38 des 61 communes du périmètre PAPI. Ces outils, qui permettent de limiter voire d'interdire l'implantation de nouveaux bâtis ou équipements en zones inondables, assurent également une bonne prise en compte du risque inondation de la Loire dans les outils de maîtrise de l'urbanisation (PLUm, PLU, SCoT).

Il s'agira à travers ce nouveau PAPI de poursuivre cette prise en compte du risque inondation mais en l'étendant aux affluents et autres risques (ruissellement, remontée de nappes), encore trop peu intégrés dans les outils d'urbanisme. L'objectif sera également de poursuivre les études de connaissance notamment des affluents (rôle des Zones d'expansion des crues, gestion des drainages agricoles, etc.).

Par « adaptation », on entend « mieux vivre » avec les inondations mais également mettre en œuvre des mesures pour réduire les conséquences économiques sur les enjeux. Pour ce faire, une action a été initiée dans le précédent PAPI à l'aval du déversoir de Jargeau, sur la commune de Jargeau, auprès d'une quarantaine de biens.

Cet axe consacré à la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes représentera une thématique d'intervention majeure du prochain PAPI, auprès des enjeux à usage d'habitation, économiques et des bâtis publics accueillant une population sensible. Il s'agira également de mieux connaître la vulnérabilité des réseaux et de protéger les équipements les plus exposés.



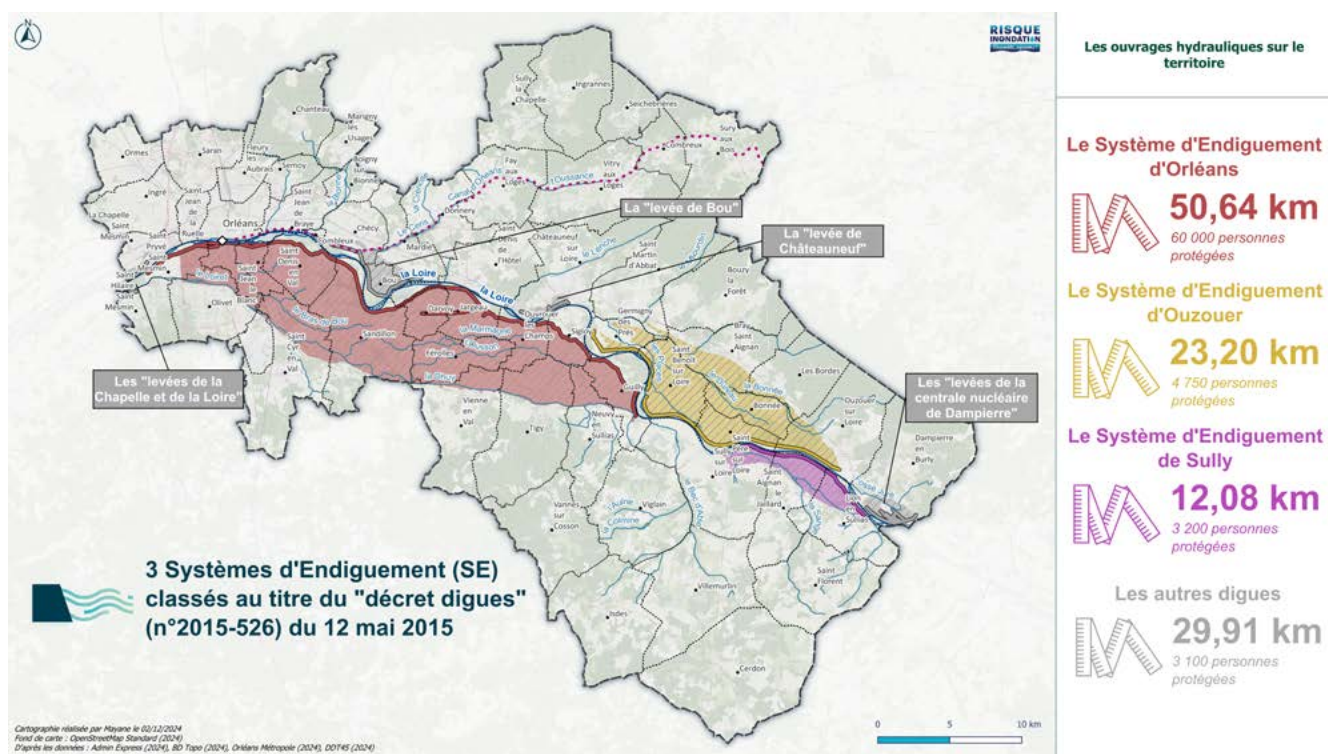
Carte du déploiement des PPRi sur le périmètre PAPI

→ En matière de protection et de gestion de l'aléa inondation :

Depuis le bec d'Allier jusqu'à l'amont de Nantes, la Loire est enserrée par des digues construites pour se protéger des crues. Ainsi, le val de Dampierre est endigué sur sa partie amont, le val de Sully n'est endigué que jusqu'au quartier Saint-Germain, le val d'Ouzouer est protégé des crues de la Loire par une digue qui toutefois ne se referme pas sur les coteaux aval.

Dans le secteur d'Orléans, les endiguements sont pratiquement continus et ont des hauteurs de 5 à 7 mètres. Ils protègent en rive gauche un val de 35 kilomètres de long où une partie de l'agglomération orléanaise s'est développée, et en rive droite trois Vals de surfaces réduites. Les digues ou « levées » de la Loire font partie du paysage ligérien et des Vals de l'Orléanais. Afin de pérenniser leur efficacité en cas de crue forte de la Loire, de nombreuses études et opérations de travaux ou d'entretien ont été réalisées ces dernières années par l'État puis par les EPCI (via l'EP Loire par délégation).

Il s'agira là encore dans le prochain PAPI de pérenniser cette bonne gestion des ouvrages de protection de la Loire mais aussi du Canal d'Orléans. Il s'agira également de poursuivre les réflexions sur la gestion des écoulements des affluents, en privilégiant les solutions fondées sur la nature et en tenant compte des études et réflexions menées dans le PAPI d'intention.



Carte des ouvrages hydrauliques

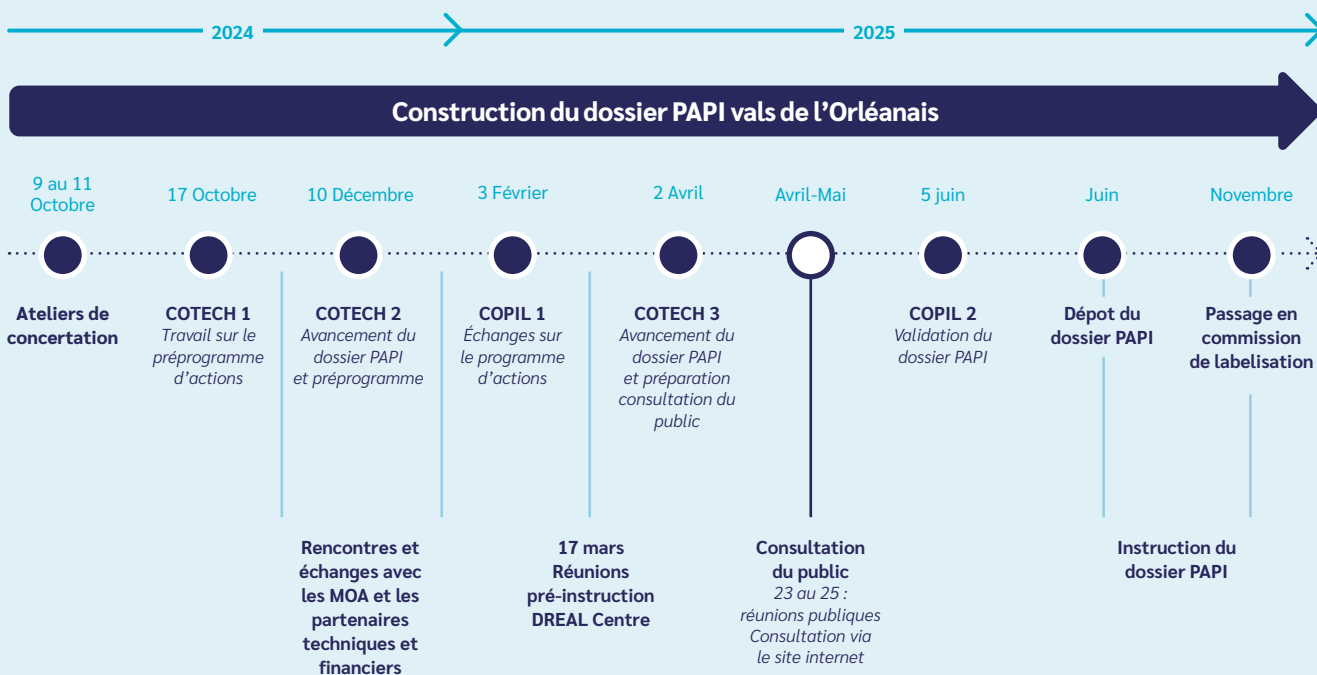


5

UNE STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE ET CONCERTÉE

UNE MOBILISATION IMPORTANTE DES ACTEURS ET PARTENAIRES DU TERRITOIRE

L'élaboration d'un dossier d'agrément « PAPI » et sa mise en œuvre nécessitent et impliquent la mobilisation d'un nombre important d'acteurs. S'appuyant sur les instances de gouvernance présentées dans le chapitre suivant, de nombreux temps d'échanges ont permis d'établir le présent dossier PAPI des Vals de l'Orléanais 2025-2031. Ont notamment été mobilisés : les services de l'État (Préfecture, DDT du Loiret, DREAL Centre Val de Loire), les collectivités locales (Orléans Métropole, CC des Loges, CC Val de Sully), les communes, le Département du Loiret, le Syndicat Mixte du Bassin du Loiret, le Syndicat Intercommunal des bassins versants de la Bionne, du Cens et de la Crenolle et de leurs affluents, l'Établissement public Loire, la Région Centre-Val de Loire, etc.



Synthèse des échanges et réunions de concertation engagées pour l'élaboration du dossier d'agrément du PAPI des Vals de l'Orléanais

UNE FORTE VOLONTÉ DE MOBILISER LE PUBLIC

Pour qu'un programme d'actions soit compris et accepté par le plus grand nombre, il doit nécessairement répondre à des problématiques identifiées et connues, mais également à des attentes et besoins exprimés par les premiers bénéficiaires de ces démarches. Pour cela, les structures porteuses du PAPI des Vals de l'Orléanais ont souhaité mener diverses actions afin que la population soit impliquée dans la construction du dossier PAPI et puisse ainsi s'exprimer. Entre septembre et décembre 2024, une consultation a été menée auprès du grand public afin que chacun puisse exprimer ses attentes et besoins en matière de gestion du risque inondation et plus précisément sur les sujets de la sensibilisation, de l'alerte ou de l'adaptation aux risques d'inondations. Ce sont ainsi près de 380 personnes qui ont pu participer à cette enquête et dont les résultats ont été pris en compte dans la construction du programme d'actions du futur PAPI.

Par la suite, une phase de consultation du public est menée en avril-mai 2025 sur la base du présent Résumé Non Technique et sur le site internet dédié à la démarche du PAPI (<https://papi-vals-orleanais.fr>). Ces dernières observations permettront de confirmer ou d'ajuster si nécessaire le contenu du futur programme d'actions. Trois réunions publiques sont également organisées du 23 au 25 avril 2025 sur le périmètre du PAPI.

LA STRATÉGIE DU FUTUR PAPI

La stratégie du PAPI des Vals de l'Orléanais 2025-2031 a été définie en totale cohérence avec les dispositifs « supra » existants et les éléments suivants :

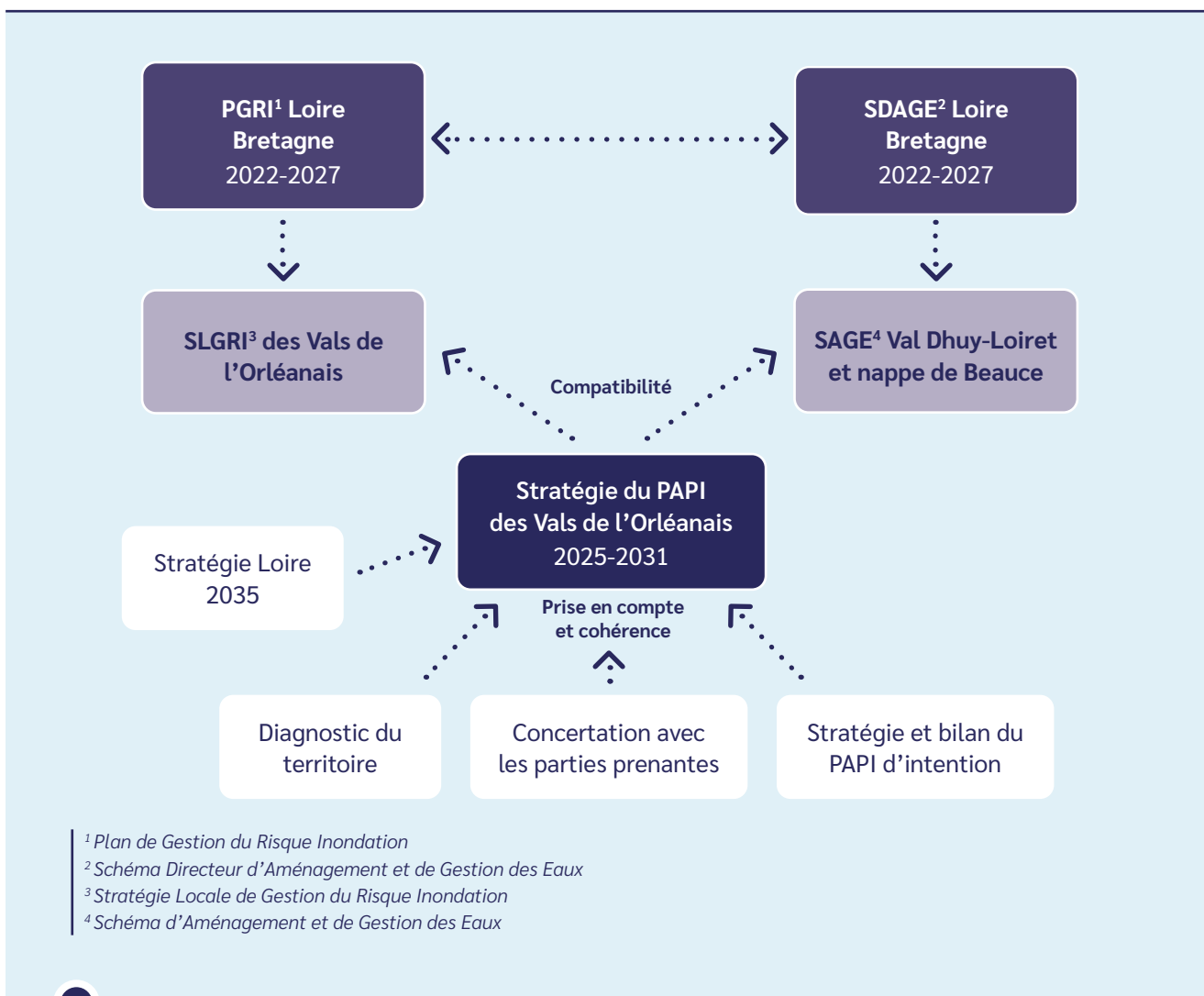
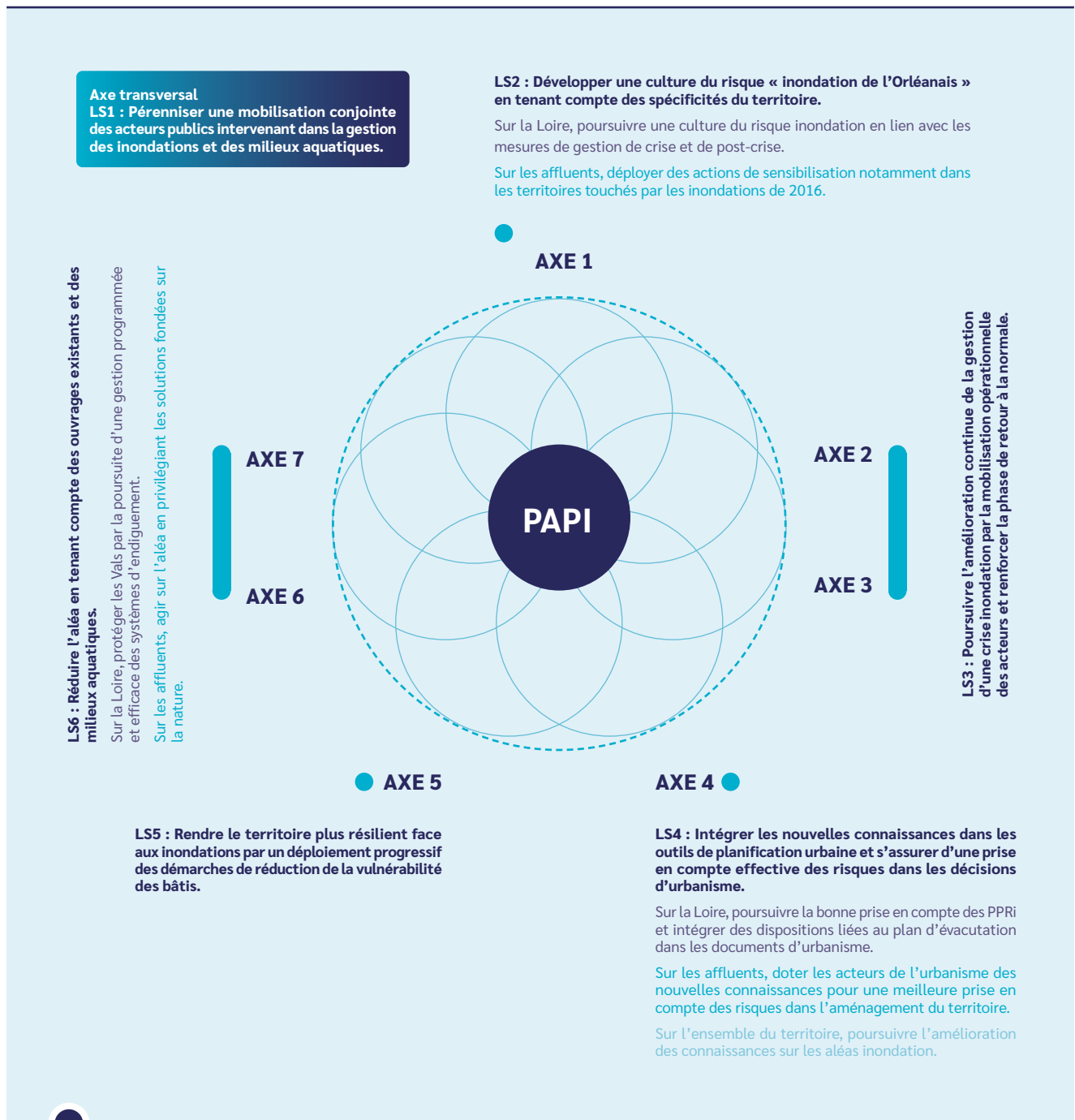


Schéma synthétique du cadrage de la stratégie du PAPI des Vals de l'Orléanais

La stratégie du PAPI des Vals de l'Orléanais repose ainsi sur 6 leviers stratégiques (LS), répartis selon les axes thématiques du PAPI et déclinés selon les spécificités du territoire (Loire et affluents). Cette stratégie est résumée dans l'infographie présentée ci-après.



La stratégie du PAPI des Vals de l'Orléanais

La stratégie opérationnelle du PAPI se définit en 2 phases (2025 à 2028 ; 2028 à 2031), avec un bilan à mi-parcours qui permettra d'ajuster le programme d'actions et de définir les actions à poursuivre et/ou à engager dans la seconde phase du PAPI (2028-2031).

6

LE PROGRAMME D' ACTIONS DU PAPI DES VALS DE L'ORLÉANAIS 2025-2031

AXE 0 TRANSVERSAL

Le PAPI comprendra 3 opérations permettant d'assurer l'animation de la démarche pendant 6 ans et de préparer le prochain PAPI 2032-2038.

UNE APPROCHE MULTI-THÉMATIQUES

Une gestion intégrée, cohérente et équilibrée du risque inondation implique une approche combinant plusieurs thématiques d'intervention. Le programme d'actions du PAPI des Vals de l'Orléanais comprendra ainsi des actions selon les 7 axes thématiques suivants :

AXE 1 - L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

L'amélioration des connaissances et de la conscience du risque avec la poursuite de la production et de la diffusion d'outils et supports de communication et d'acculturation aux risques d'inondations auprès de cibles variées : jeunes et scolaires, grand public, acteurs économiques, acteurs du tourisme, élus et agents de collectivités, etc. Une attention particulière sera notamment portée sur les territoires touchés par les inondations de 2016, mais également sur les questions d'évacuation préventive. Enfin, des études permettant d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de remontée de nappes, de ruissellement et des écoulements en zones naturelles et agricoles seront également menées.

Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
AXE 1 – L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE			
1.1	Étudier le fonctionnement hydromorphologique du bassin versant du Dhuy et l'impact des drainages agricoles sur le risque inondation	Etablissement public Loire	Bassin versant du Dhuy
1.2	Étudier le fonctionnement hydromorphologique de la Bionne, du Cens et de l'Oussance et définir un programme de gestion du risque inondation adapté	Orléans Métropole	Bassins versants de la Bionne, du Cens et de l'Oussance
1.3	Étudier le fonctionnement hydraulique de la confluence du Loiret et de ses affluents sur la commune de St-Cyr-en-Val	Orléans Métropole	Commune de Saint-Cyr-en-Val
1.4	Étudier le fonctionnement et la gestion des étangs privés et publics de la Loire en période de risque de crue	CC des Loges	Tout le périmètre
1.5	Réaliser et déployer des outils de sensibilisation à destination du Grand Public	Orléans Métropole	Tout le périmètre
1.6	Concevoir et mettre en œuvre un programme de sensibilisation à destination des scolaires sur le risque inondation et le fonctionnement des milieux aquatiques	CC Val de Sully	Tout le périmètre
1.7	Initier une démarche de communication sur les risques d'inondation auprès des acteurs du tourisme et des touristes	CC Val de Sully	CC Val de Sully
1.8	Poursuivre le déploiement des repères de crue sur le territoire du PAPI et permettre leur valorisation par des dispositifs adaptés	CC Val de Sully	Tout le périmètre
1.9	Former les élus et les personnels communaux et intercommunaux à la gestion du risque inondation	Orléans Métropole	Tout le périmètre
1.10	Former les réserves communales de sécurité civile à la sensibilisation des populations et la diffusion des PFMS	Tous EPCI	Tout le périmètre

Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
AXE 1 – L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE			
1.11a	Mettre à jour ou élaborer les DICRIM et le volet inondation	Communes d'Orléans Métropole	Orléans Métropole
1.11b		CC des Loges	CC des Loges
1.11c		CC Val de Sully	CC Val de Sully
1.12	Améliorer les connaissances sur les relations nappes-rivières sur le territoire de la CC des Loges et de la CC Val de Sully	CC Val de Sully	CC des Loges et CC Val de Sully
1.13	Produire une cartographie de sensibilité aux remontées de nappes dans les secteurs les plus exposés	Orléans Métropole	Tout le périmètre
1.14	Diagnostiquer l'écluse du Fort Alleaume et le mode de gestion des niveaux sur le bief aval du canal d'Orléans	Orléans Métropole	Commune d'Orléans
1.15	Préciser le risque ruissellement et définir les mesures les plus adaptées dans les secteurs exposés	Orléans Métropole	Tout le périmètre
1.16	Sensibiliser spécifiquement sur l'évacuation préventive des vals et le retour des habitants dans leur logement	Orléans Métropole	Vals de Loire
1.17	Communiquer auprès des élus et des acteurs du risque sur l'évolution de la stratégie de gestion des inondations des vals	Orléans Métropole	Tout le périmètre
1.18	Étudier l'opportunité d'acquérir des dispositifs de protection amovible contre les inondations	Orléans Métropole	Orléans Métropole
1.19	Analyser la perception du risque inondation par la population et évaluer l'efficacité des actions de sensibilisation mises en œuvre dans le PAPI	CC Val de Sully	Tout le périmètre

AXE 2 - LA SURVEILLANCE, LA PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

La surveillance, la prévision des crues et des inondations avec la poursuite de l'installation d'équipements de surveillance des niveaux des cours d'eau, dans un objectif de toujours mieux anticiper les phénomènes de crue « hors Loire ».

Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
AXE 1 – LA SURVEILLANCE, LA PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS			
2.1	Étudier la faisabilité et l'opportunité d'instrumenter des cours d'eau et définir une stratégie de valorisation de la métrologie	Orléans Métropole	Tout le périmètre
2.2	Étudier la faisabilité de la mise en place d'un SDAL au sein d'Orléans Métropole	Orléans Métropole	Orléans Métropole

AXE 3 - L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE

L'alerte et la gestion de crise en pérennisant le travail important engagé par la Préfecture du Loiret sur le plan d'évacuation massive du Val d'Orléans. L'objectif de cet axe sera de poursuivre la mobilisation des acteurs tout en déployant et coordonnant les différents dispositifs dont les Plans Communaux et Intercommunaux de Sauvegarde (PCS et PICS). Il s'agira enfin de rendre les acteurs publics et privés du territoire PAPI plus opérationnels afin de mieux faire face à de potentielles nouvelles inondations, par la mise en œuvre d'exercices de simulation réguliers et variés.

Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
AXE 3 – L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE			
3.1a	Élaborer le PICS inondation sur le territoire du PAPI d'Orléans Métropole	Orléans Métropole	Orléans Métropole
3.1b	Élaborer le PICS inondation sur le territoire du PAPI de la CC des Loges	CC des Loges	CC des Loges
3.1c	Élaborer le PICS inondation sur le territoire du PAPI de la CC Val de Sully	CC Val de Sully	CC Val de Sully

Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
AXE 3 – L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE			
3.2a	Maintenir l'opérationnalité des dispositifs de crise communaux et intercommunaux par la mise en œuvre d'exercices réguliers	Orléans Métropole	Orléans Métropole
3.2b		CC des Loges	CC des Loges
3.2c		CC Val de Sully	CC Val de Sully
3.3	Mettre en place et animer des groupes de travail relatifs à la gestion de crise et post-crise	Orléans Métropole	Tout le périmètre
3.4	Assurer l'articulation des PPMS et des dispositifs communaux de gestion de crise	Tous EPCI	Tout le périmètre
3.5	Poursuivre la réflexion sur le plan d'évacuation massive du Val d'Orléans	Préfecture	Val d'Orléans
3.6	Initier la réflexion pour la définition d'un plan d'évacuation massive des vals d'Ouzouer et de Sully en cas d'inondation de la Loire	Préfecture	Vals d'Ouzouer et de Sully
3.7	Réaliser un exercice spécifique sur la gestion du risque de débordement du Canal d'Orléans et tester la coordination des acteurs	Département du Loiret	Communes exposées au débordement du Canal d'Orléans
3.8	Poursuivre la réalisation ou la révision du volet inondation des PCS	Communes	Tout le périmètre
3.9a	Élaborer le PCA de la Métropole d'Orléans	Orléans Métropole	Orléans Métropole
3.9b	Élaborer le PCA de la CC des Loges	CC des Loges	CC des Loges
3.9c	Élaborer le PCA de la CC Val de Sully	CC Val de Sully	CC Val de Sully
3.10	Animer un groupe de travail des gestionnaires de réseaux sur l'organisation en cas de crise et post-crise inondation	Préfecture	Tout le périmètre
3.11	Sensibiliser les gestionnaires des EHPAD et établissements de santé sur les mesures organisationnelles à mettre en place en cas de crise inondation	Préfecture	Tout le périmètre

AXE 4 - LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME

La prise en compte du risque dans l'urbanisme avec la poursuite du déploiement des dispositifs de maîtrise de l'urbanisation dans les zones inondables, mais également la meilleure prise en compte du risque ruissellement via le déploiement des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et l'intégration des nouvelles connaissances sur les aléas et enjeux exposés.

Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
AXE 4 – LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME			
4.1	Former les acteurs de l'urbanisme à la prise en compte des risques d'inondations dans les documents de planification	Orléans Métropole	Tout le périmètre
4.2	Inciter à la mise en place de zonages pluviaux ou schémas directeurs de gestion des eaux pluviales dans les communes non dotées	CC des Loges & CC Val de Sully	CC des Loges et CC Val de Sully
4.3	Produire et diffuser une Charte visant à promouvoir la gestion intégrée des eaux pluviales en milieu urbain	CC des Loges	CC des Loges et CC Val de Sully
4.4	Porter une étude juridique sur les protocoles de sur-inondation des zones agricoles	CC des Loges	Tout le périmètre
4.5	Inciter les porteurs SCoT à une meilleure prise en compte des risques d'inondations	Tous EPCI	Tout le périmètre

AXE 5 - LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

La réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes avec le déploiement de démarches ambitieuses et d'envergure auprès des particuliers, des acteurs économiques et gestionnaires des bâtiments publics sensibles. Une étude spécifique sur les réseaux permettra de mieux appréhender cet enjeu stratégique majeur et de définir les organisations et mesures à mettre en place en cas d'inondation.

Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
AXE 5 – LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES			
5.1	Analyser la vulnérabilité du territoire du PAPI et définir une stratégie d'intervention pour le déploiement des diagnostics de vulnérabilité	CC des Loges	Tout le périmètre
5.2	Mettre en place un dispositif de communication spécifique sur la réduction de la vulnérabilité à l'attention des propriétaires d'habitation et gestionnaires d'entreprises	Orléans Métropole	Tout le périmètre
5.3a	Initier une démarche de réduction de la vulnérabilité des biens à usage d'habitation sur le territoire d'Orléans Métropole	Orléans Métropole	Orléans Métropole
5.3b	Mettre en œuvre des travaux de réduction de la vulnérabilité des biens à usage d'habitation sur le territoire d'Orléans Métropole	Particuliers	Orléans Métropole
5.4a	Poursuivre et déployer la démarche de réduction de la vulnérabilité des biens à usage d'habitation sur le territoire de la CC des Loges	CC des Loges	CC des Loges
5.4b	Mettre en œuvre les travaux de réduction de la vulnérabilité des biens à usage d'habitation sur le territoire de la CC des Loges	Particuliers	CC des Loges
5.5a	Engager une démarche de réduction de la vulnérabilité des activités économiques à l'échelle du territoire du PAPI	Orléans Métropole	Orléans Métropole
5.5b		CC des Loges	CC des Loges
5.5c		CC Val de Sully	CC Val de Sully
5.6	Mettre en œuvre des travaux de réduction de la vulnérabilité des activités économiques à l'échelle du territoire du PAPI	Chefs d'entreprises	Tout le périmètre
5.7a	Engager une démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics prioritaires à l'échelle du territoire du PAPI	Orléans Métropole	Orléans Métropole
5.7b		CC des Loges	CC des Loges
5.7c		CC Val de Sully	CC Val de Sully
5.8	Mettre en œuvre les travaux de mitigation sur les bâtiments publics	Gestionnaires de bâtis publics	Tout le périmètre
5.9	Étudier la sensibilité des réseaux publics au risque d'inondation	Orléans Métropole	Tout le périmètre
5.10	Étudier la programmation pour la mise en sécurité de la chambre à sable vis-à-vis du risque inondation de Loire	Orléans Métropole	Commune d'Orléans

AXE 6 - LA GESTION DES ÉCOULEMENTS

La gestion des écoulements avec la poursuite des programmes et études engagés dans le précédent PAPI notamment sur les bassins versants de l'Égoutier, du Morchène et de la Bionne. Il s'agira également de préciser les opérations de travaux sur différents bassins versants (Bonné, L'Anche, Dhuy, Cens, Bionne, etc.) en privilégiant les solutions fondées sur la nature.

Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
AXE 6 – LA GESTION DES ÉCOULEMENTS			
6.1	Sécuriser la berge de l'Égoutier sur la commune de Semoy	Orléans Métropole	Commune de Semoy
6.2	Améliorer les écoulements du Morchène dans la traversée de Saint-Cyr-en-Val	Orléans Métropole	Commune de Saint-Cyr-en-Val

Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
AXE 6 – LA GESTION DES ÉCOULEMENTS			
6.3	Étudier la faisabilité d'une zone d'expansion de crue en aval de l'étang du Morchène	Orléans Métropole	Commune de Saint-Cyr-en-Val
6.4a	Étudier les potentiels de rétention ou ralentissement des écoulements et les zones d'expansion de crue en amont du bassin de la Bonnée	CC Val de Sully	Bassin versant de la Bonnée
6.4b	Étudier les potentiels de rétention ou ralentissement des écoulements et les zones d'expansion de crue en amont du bassin du L'Anche	CC des Loges	Bassin versant du Lenche
6.5	Mettre en œuvre les travaux permettant d'améliorer les écoulements dans les secteurs à enjeux et étudiés dans le présent PAPI	Tous EPCI	Tout le périmètre
6.6	Étudier la faisabilité de l'arasement du seuil à la confluence entre la Bionne et le Canal d'Orléans	Orléans Métropole	Commune de Saint-Jean-de-Braye

AXE 7 - LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

La gestion des ouvrages de protection hydraulique avec la poursuite de la gestion et de l'entretien des systèmes d'endiguement de la Loire à travers le PAIC Loire afin de sécuriser les populations et enjeux situés dans les Vals de l'Orléanais, et la sécurisation des points de fragilité identifiés sur d'autres secteurs du territoire (Canal d'Orléans, étang).

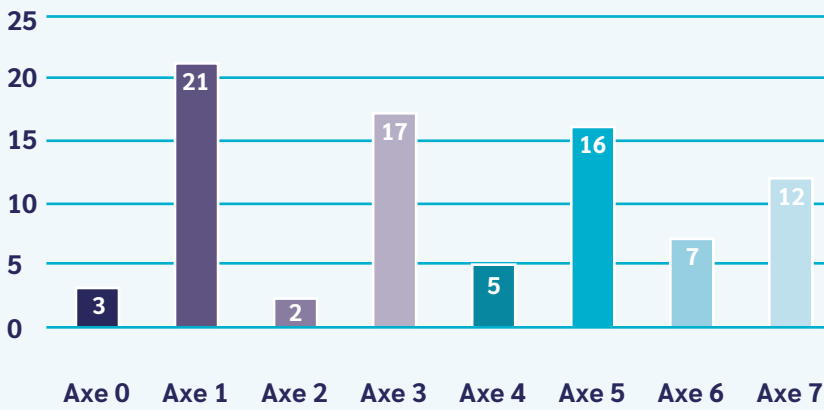
Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
AXE 7 – LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE			
7.1a	PAIC Val d'Orléans - Élaborer le nouveau programme de fiabilisation suite à la mise en œuvre de l'étude de dangers (EDD) 2024	EP Loire	Val d'Orléans
7.1b	PAIC Val d'Orléans - Traiter sur le long terme le fontis/karst de St-Pryvé St-Mesmin	EP Loire	Val d'Orléans
7.1c	PAIC Val de Bou - Traiter les points bas et renforcer l'amont de la digue du Canal	EP Loire	Val de Bou
7.1d	PAIC Val d'Ouzouer - Fiabiliser le déversoir et traiter les points bas	EP Loire	Val d'Ouzouer
7.1e	PAIC Val d'Ouzouer - Renouveler l'EDD réglementaire	EP Loire	Val d'Ouzouer
7.1f	PAIC Val de Sully - Traiter la végétation sur la levée du Château	EP Loire	Val de Sully
7.1g	PAIC Val de Sully - Renouveler l'EDD réglementaire	EP Loire	Val de Sully
7.1h	PAIC Val de Dampierre - Mener les opérations sur le massif drainant, la végétation et le puit de décompression sur la petite levée à l'amont	EP Loire	Val de Dampierre
7.2a	Mener les études et travaux de rehausse de la berge du Canal à l'interface entre le Canal et le val de Bou - MOE	Orléans Métropole	Commune de Chécy
7.2b	Mener les études et travaux de rehausse de la berge du Canal à l'interface entre le Canal et le val de Bou - Travaux	Orléans Métropole	Commune de Chécy
7.3	Étudier la dangerosité de l'étang de la carrière de Mardié et définir les mesures nécessaires	Orléans Métropole	Commune de Mardié
7.4	Mettre en place les dispositifs d'auscultation des barrages classés du Canal d'Orléans	Département du Loiret	Canal d'Orléans

LE PROGRAMME D' ACTIONS EN CHIFFRES CLÉS

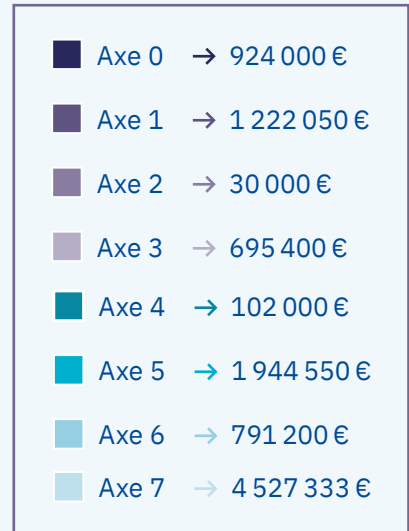
Le PAPI des Vals de l'Orléanais 2025-2031 c'est :

83 actions, réparties selon les **7 axes** thématiques (et l'Axe 0 d'animation) du PAPI pour un montant total d'environ 10.2 millions d'euros.

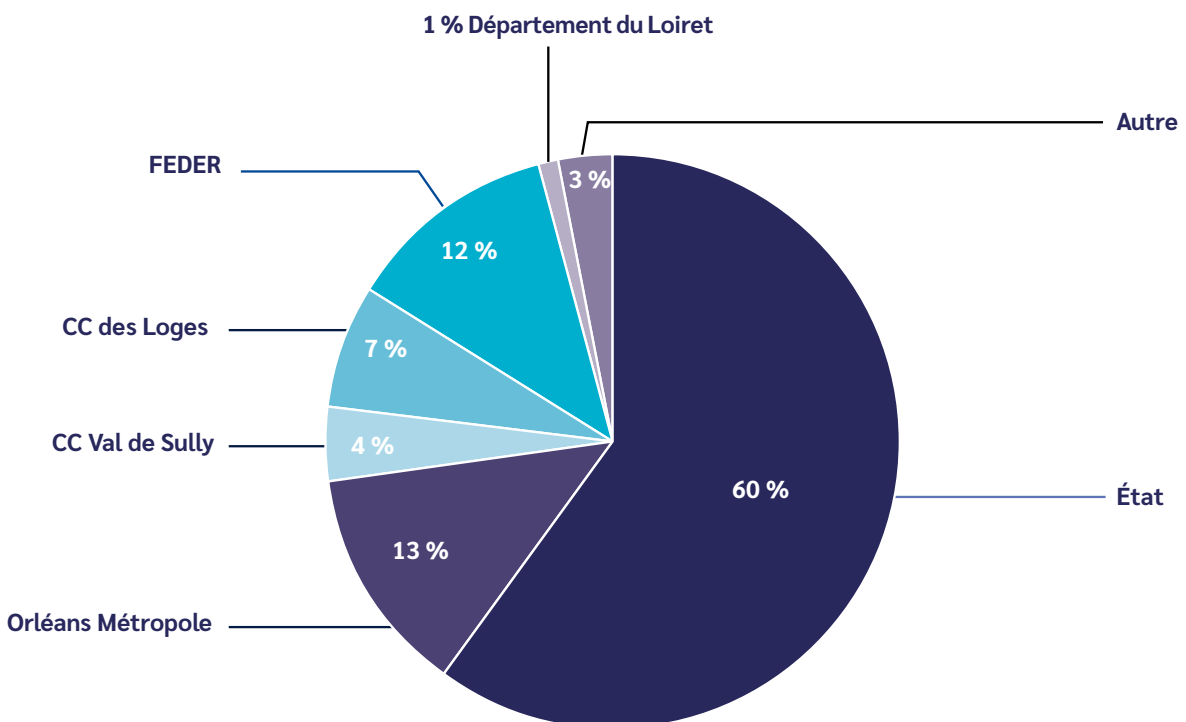
Actions par axes



Montants par axes



Répartition par financeurs



UN PROGRAMME D' ACTIONS TOUCHANT TOUT LE PÉRIMÈTRE PAPI ET MAJORITAIREMENT PORTÉ PAR LES EPCI

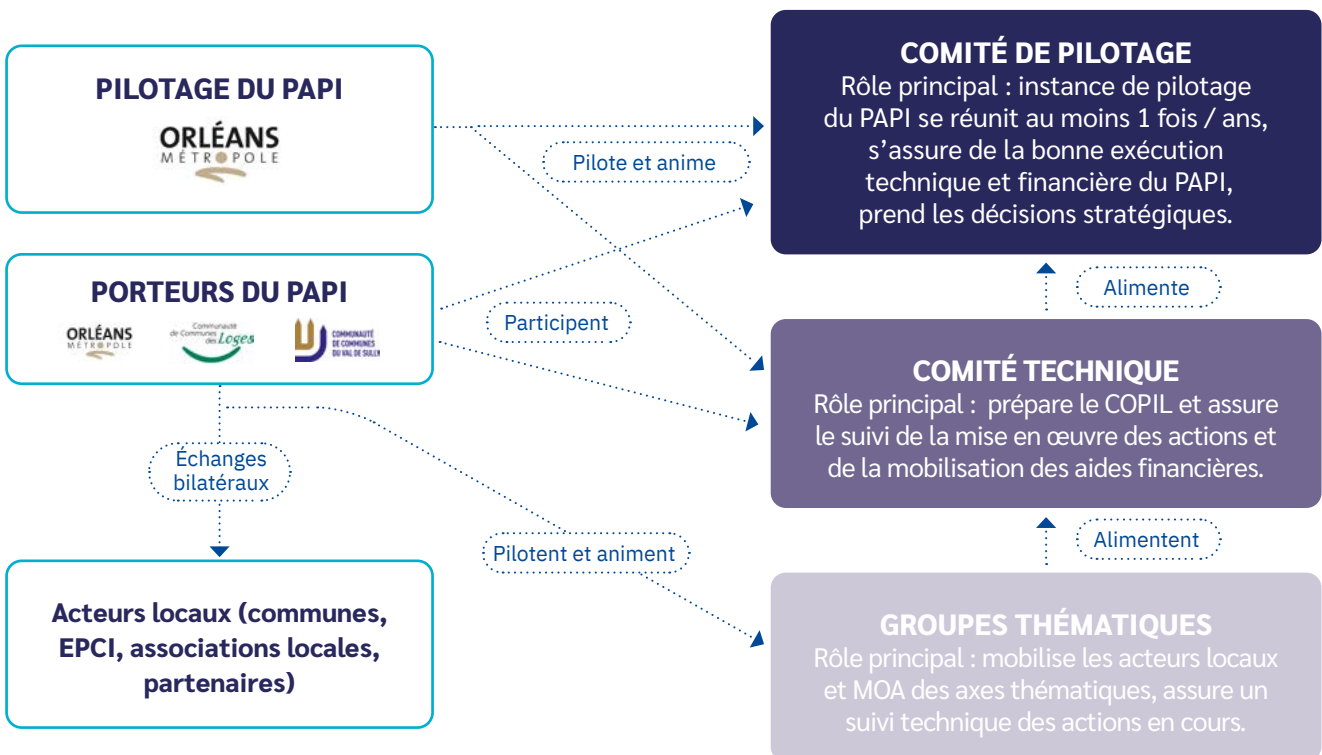
Le programme d'actions du PAPI des Vals de l'Orléanais 2025-2031 concerne l'ensemble du périmètre PAPI et les 3 types d'aléa inondation : débordement de la Loire et/ou de ses affluents, ruissellement et remontée de nappes. Plusieurs actions concerneront des secteurs plus spécifiques tels que la Loire et ses Vals, le Canal d'Orléans, les bassins versants du Dhuy, de la Bionne, de la Bonnée, etc.

62 des 83 actions seront portées par les structures intercommunales : 33 par Orléans Métropole, 12 par la CC des Loges et 12 par la CC du Val de Sully, 5 autres actions étant co-portées par plusieurs EPCI. D'autres maîtres d'ouvrages seront concernés par la mise en œuvre de certaines opérations, tels que la préfecture du Loiret notamment pour assurer la poursuite du plan d'évacuation massive des Vals, l'EP Loire pour la gestion des systèmes d'endiguement, le Département du Loiret et les communes. Enfin, certaines actions spécifiques de réduction de la vulnérabilité seront portées directement par les bénéficiaires : les particuliers pour les biens à usage d'habitation, les chefs d'entreprises pour les biens économiques et les gestionnaires des bâtiments publics.

LA GOUVERNANCE

La mise en œuvre de ce programme d'actions nécessite un important suivi et pilotage dans sa mise en œuvre mais également un partage des informations et des étapes de validation mobilisant l'ensemble des parties prenantes du territoire PAPI. Ce travail d'animation et portage du PAPI sera assuré collégalement par Orléans Métropole, la CC des Loges et la CC du Val de Sully.

La gouvernance du PAPI des Vals de l'Orléanais 2025-2031 permettra de mobiliser les acteurs publics, partenaires techniques et financiers, des acteurs privés et associatifs, afin d'échanger et contribuer à l'avancement du programme d'actions. Ces instances de gouvernance sont résumées dans le schéma suivant :





Parc de Loire, secteur grande prairie. © OM



RISQUE INONDATION

Ensemble, agissons !

Conception et réalisation :  Mayane